



Association
des ingénieurs
en climatique
ventilation et froid

ÉDITORIAL

TENDANCES 04

PROFESSION

Focus sur l'expérimentation E+C+...08

TABLE RONDE

Où en est le programme PACTE ?...11

DOSSIER I
QUALITÉ DE L'AIR ET
RISQUES SANITAIRES
EN PISCINES

Les bénéfices d'une approche
globale...15

Vers des outils de gestion
du confort...20

Retours d'expérience
sur l'exploitation...22

Réduction de la chloramine et
augmentation des performances...26

DOSSIER II
DIFFUSION DE L'AIR DANS
LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Conception et contrôle
du confort...29

Conception et maintenance
des systèmes de ventilation...36

Un savoir faire de spécialistes...38

Conduits et diffuseurs textiles
et métalliques...41

RÉGLEMENTATION 44

QUESTIONS À... 46

Thierry Rieser, gérant du BET
Enertech

PRODUITS 47

AGENDA 50

Sélectionner du matériel : notre responsabilité sociale et environnementale

La responsabilité des bureaux d'études dans le choix des matériels consiste à concilier des exigences pouvant être contradictoires : disponibilité, tenue dans le temps des performances, simplicité d'exécution et de maintenance, performance et prix. Tous ces critères sont autant de choix qui occultent l'amont et l'aval de l'utilisation du produit.

Il est possible de décider d'intégrer des objectifs de développement durable et valoriser ainsi des produits de meilleure qualité globale. Par exemple, la prise en compte des données environnementales des produits de construction peut et doit constituer un élément de prescription et un critère d'évaluation pour la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. L'engagement, dès les années 90, de développer les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et les profils environnementaux produits (PEP) tend à améliorer la quantité et la qualité des informations sanitaires publiées. Elles fournissent des données indispensables pour caractériser rapidement la qualité environnementale des bâtiments avec des indicateurs environnementaux globaux. Le principe actuel de leur élaboration est critiquable : leur coût, des hypothèses parfois surprenantes ou floues, mais leur déploiement est nécessaire pour couvrir plus de matériaux et d'équipements. Les améliorations sont en bonne voie : l'obligation de vérification visant à rendre plus transparents les inventaires de cycles de vie en témoigne.

C'est pourquoi il faut saluer l'intérêt des labels actuels, tel Energie Carbone, qui proposent enfin de s'intéresser, via une vision globale et une démarche collaborative, à l'impact environnemental lors de la conception des bâtiments. Ces labels deviendront à terme la future réglementation. Et l'avenir ? La qualité environnementale n'est en fait déjà plus suffisante. La responsabilité des bureaux d'études c'est aussi d'être des bureaux d'études responsables : le développement durable dans le bâtiment passe aussi par des critères sociaux et des achats responsables. Car quand nous parlons de RSE, sommes-nous sûrs des conditions de travail des salariés dans les pays fournisseurs ? ■

Solène Duprat

Responsable activité Thermique – Energétique BET Scoping



© Julien Mattia

« La prise en compte des données environnementales des produits de construction peut et doit constituer un élément de prescription »